

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 09 DECEMBRE 2022 à 19H00**

Nombre de Conseillers en exercice : 23 - de présents : 16 - de votants : 21

L'an deux mil vingt-deux, le neuf décembre, le Conseil Municipal étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire, **Pierre JULIEN**.

Étaient présents :

Pierre JULIEN, Maire,
J. KLUGHERTZ - J. PANO - P. METTAVANT - R. DEPRUGNEY, Adjoints,
C. TISSIER - M.O. FOUQUET - JP. MATHIS - D. MICHEL Conseillers Municipaux Délégués,
S. ROUYER - L. STEMART - K. GLATIGNY - Y. KOECHER - S. FRANZONI - F.
SCHNEIDER - M. CHIBANE, conseillers municipaux,

Absents excusés :

H. PETITCOLAS qui a donné pouvoir à J. PANO - P. CHAUVET a donné pouvoir à M.O.
FOUQUET - J. CHARRONT a donné pouvoir à J. KLUGHERTZ - A.S. OSTIN - D.
PINCHEDEZ a donné pouvoir à P. JULIEN - A. SOLDNER a donné pouvoir à F.
SCHNEIDER.

Absents : J. DELECROIX.

Un scrutin a eu lieu, C. TISSIER et S. FRANZONI ont été nommées pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022.

Depuis la séance du conseil municipal en date du 10 octobre 2022, trente-cinq décisions ont été prises et signées par M. le Maire, Pierre JULIEN. (2022-81 à 2022-116)

13	10	2022	81	Avenant en moins-value - travaux de remplacement des centrales de traitement d'air Mairie	PLOMBITHERM
18	10	2022	82	Avenant prolongation contrat Bulletin municipal	Imprimerie THORAX
18	10	2022	83	Avenant à la prestation de service extrascolaire bonus CTG	CAF
18	10	2022	84	Avenant à la prestation de service periscolaire bonus CTG	CAF
20	10	2022	85	Bail location 29 rue du Gal Leclerc Custines à partir du 01/11/2022	ROUSSELOT MICKAEL ET GLEY STACY
21	10	2022	86	DGD T2TP mise en souterrain réseaux place Libération	T2TP
21	10	2022	87	Convention de mise à disposition DOJO -	CCBP - CRECHES
21	10	2022	88	Bilan de compétence	SOBEUS
21	10	2022	89	Proposition financière cloture périphérique de l'école	SNEE
25	10	2022	90	Devis Boîte à jouet	FERREIRA
03	11	2022	91	Acte d'engagement - Pour Faire Cour - maçonnerie Sas	FERREIRA
25	10	2022	92	Devis préaux 1 et 2	FERREIRA
25	10	2022	93	Groupama Remboursement Sinistre pare brise tracteur	GROUPAMA DIJON
26	10	2022	94	Convention de mise à disposition salle de danse	ASSOCIATION GRAIN FOLD
27	10	2022	95	Contrat d'engagement orchestre Repas des aînés	BOB PILER
03	11	2022	96	Acte d'engagement - Pour Faire Cour - charpente préaux (correspond à la DEC 68-2022)	MADDALON VANDIERES
03	11	2022	97	Acte d'engagement - Pour Faire Cour - menuiserie portes sas	SESMAT
03	11	2022	98	Acte d'engagement - Pour Faire Cour - menuiserie porte BâJ + verrières préaux	JAG MENUISERIES
03	11	2022	99	Acte d'engagement - Pour Faire Cour - charpente et bardage Boîte à jouet	ANTOINE CHARPENTE
03	11	2022	100	Acte d'engagement - Pour Faire Cour - Etanchéité et végétalisation Préau boîte à jouet et SAS	BATEC
03	11	2022	101	Contrat de maintenance de matériel électronique de communication	CENTAURE SYSTEMS
07	11	2022	102	Ciade Remboursement Sinistre du 15 07 2021 Salle de danse Local Jeunes	CIADE Colmar
9	11	2022	103	Acte d'engagement - Pour Faire Cour - électricité BâJ + Préaux + Sas	INEO
09	11	2022	104	Convention DE PARTENARIAT (jumelage)	Collège
18	11	2022	105	Détail Quantitatif Estimatif Amngmt Giratoire EV - place de la Libération	Id Verde
18	11	2022	106	Avenant durée contrat CEE - EMH	société DRAPO
18	11	2022	107	Déclaration de sous traitance EIFFAGE Cour école lot 1 VRD	EIFFAGE ROUTE NORD EST - EIFFAGE ENERGIE
21	11	2022	108	Avenant n°1/2022 - lot 3 -EMH	SAS LEBRAS FRERES
21	11	2022	109	Avenant n°1/2022 - lot 2 -EMH	SAS LEBRAS FRERES
28	11	2022	110	Décision modificative régie médiathèque	DDFIP
29	11	2022	111	Convention partenariat atelier numérique perfectionnement + 60 ans	SOS FUTUR
02	12	2022	112	Convention de mise à disposition Maison des associations	M. SEYER - AMC
02	12	2022	113	Convention de mise à disposition Maison des associations	M. HEMMER - Vidéastes
02	12	2022	114	Convention de mise à disposition Maison des associations	M. METTAVANT - Philatélie
02	12	2022	115	Convention de mise à disposition Maison des associations GYM DÉRISTÉ	M. BRETON - ARC
06	12	2022	116	Tarifs festivités 2023	Commission des Fêtes

N° 1 DÉCISION MODIFICATIVE N° 4
--

Rapporteur Patrick METTAVANT

Domaine : 7 FINANCES LOCALES
Rubrique : 71 Décisions budgétaires
Télétransmission : oui

BUDGET GENERAL

La présente délibération modificative concerne les deux sections du budget général

Section de fonctionnement

Afin d'équilibrer les comptes, il est nécessaire de diminuer le compte de charges du personnel titulaire en augmentant le compte du personnel non titulaire pour un montant de 23 000 euros. En effet, la collectivité a remplacé le personnel titulaire en maladie, en mise en disponibilité parentale ou convenance personnelle par des contrats à durée déterminée.

Ce changement est neutre par rapport aux dépenses de fonctionnement globale.

Section d'investissement

Une recette supplémentaire permet de compléter le financement du projet communal photovoltaïque compte tenu de la décision attributive reçue par la Région pour le programme CLIMAXION (8 400 euros),

Au niveau des dépenses sont notés :

- En augmentation 4 000€ pour solder le financement de la clôture, 26 000€ euros pour l'aménagement place de la Libération et 8 400€ pour les études photovoltaïques.
- En diminution 30 000€ par prélèvement sur les dépenses imprévues.

Il est à noter en dépense comme en recette un dépôt et cautionnement d'un montant de 529€ correspondant au nouveau locataire.

Le total des dépenses de la section est équilibré avec celui des recettes avec un montant de 8 929 euros.

La présente décision modificative se présente ainsi :

Section de fonctionnement				
Dépenses				
Chapitr e	Articl e	Libellé	Montant article	Montant chapitre
012	6411 6413	Charges de personnel		0,00
		Personnel titulaire	-23 000,00	
	Personnel non titulaire	23 000,00		
		Total des dépenses	0,00	0,00

Section d'investissement				
Dépenses				
Chapitr e	Articl e	Libellé	Montant article	Montant chapitre
16	165	Emprunts et dettes assimilées		529,00
		Dépôts et cautionnements	529,00	
21	2131 2 2131 8 2152	Immobilisations corporelles		8 400,00
		Constructions - Bâtiments scolaires	4 000,00	
		Constructions - Autres bâtiments publics	8 400,00	
		Installations de voirie	26 000,00	
020	020	Dépenses imprévues		30 000,00
		Dépenses imprévues	-30 000,00	
		Total des dépenses	8 929,00	8 929,00

Recettes				
Chapitr e	Articl e	Libellé	Montant article	Montant chapitre
16	165	Emprunts et dettes assimilées		529,00
		Dépôts et cautionnements	529,00	
13	1322	Subventions d'investissement reçues		8 400,00
		Subvention région	8 400,00	
		Total des recettes	8 929,00	8 929,00

Le Conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée et à l'unanimité :

- **AUTORISE** les modifications des comptes selon le tableau ci-dessus.

N° 2
LOTISSEMENT CLOS BARRES - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur Patrick METTAVANT

Domaine : 7 FINANCES LOCALES
Rubrique : 71 Décisions budgétaires
Télétransmission : oui

LOTISSEMENT CLOS BARRES

La présente délibération modificative vise à constater le suivi de la réalisation des parcelles dans la comptabilité de stocks conformément à la réglementation sur la comptabilité des lotissements.

Section de fonctionnement

Transfert du produit des ventes de parcelles prévues vers l'opération de suivi des stocks en opération d'ordre sur le chapitre globalisé 042 :

- retrait de 190 600 euros au compte 7015
- ajout de 190 600 euros au compte 7133 chapitre 042

Cette inscription ne modifie pas le volume des crédits votés en fonctionnement.

Section d'investissement

L'opération sur le chapitre globalisé 042 en fonctionnement est inscrite en symétrie sur le chapitre 040 en dépense d'investissement et s'équilibre avec un emprunt à court/moyen terme.

- ajout de 190 600 euros sur les comptes d'en-cours de production en dépense
- ajout du même montant au compte 1641

Le total des dépenses de la section est équilibré avec celui des recettes.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DECISION MODIFICATIVE N°1

Section de fonctionnement				
Recettes				
Chapitre	Article	Libellé	Montant article	Montant chapitre
70	7015	Vente de terrains aménagés	-190 600,00	-190 600,00
042	7133	Variations des en-cours de production de biens	190 600,00	190 600,00
		Total des recettes	0,00	0,00

Section d'investissement				
Dépenses				
Chapitre	Article	Libellé	Montant article	Montant chapitre
040	3351	Travaux - Terrains à aménager	77 000,00	190 600,00
	3354	Travaux - Frais d'études et prestations de services	10 000,00	
	3355	Travaux	103 600,00	
		Total des dépenses	190 600,00	190 600,00
Recettes				
Chapitre	Article	Libellé	Montant article	Montant chapitre
16	1641	Emprunts en euros	190 600,00	190 600,00
		Total des recettes	190 600,00	190 600,00

Le Conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par un vote à main levée et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la modification des comptes comme indiquée ci-dessus

*Monsieur Frédéric SCHNEIDER demande où en est la commercialisation des parcelles ?
Monsieur le Maire indique que la commission urbanisme s'est réunie et n'a pas pu donner de suite favorable au vu des dossiers déposés et à la complexité de notation suite à l'application d'un article. Un mandat a été donné à une agence immobilière pour effectuer la*

publicité et être l'intermédiaire entre les clients potentiels et la collectivité territoriale. Dans les critères, les modalités financières (emprunts) sont primordiales.

Madame Marie-Odile FOUQUET et Monsieur Patrick METTAVANT ajoutent que les dossiers étaient irrecevables car non complets.

Monsieur le Maire ajoute que vu la conjoncture actuelle, il n'y a pas encore de candidats.

Monsieur Frédéric SCHNEIDER ajoute que l'environnement sur le secteur peut être un frein (autoroute, logements sociaux)

Monsieur le Maire indique qu'initialement, un promoteur avait un projet de logements sociaux. Il est positif de prévoir de la mixité. Le projet aboutira d'autant plus que, dans l'avenir, il faudra intégrer la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) sur l'ensemble du territoire du bassin.

Monsieur Frédéric SCHNEIDER demande si on peut éventuellement changer le projet ?

Monsieur le Maire rappelle que le permis d'aménager est acté.

N°3
PRODUITS COMMUNAUX - 2023

Rapporteur : M. Patrick METTAVANT

Domaine : 7 FINANCES LOCALES

Rubrique : 761 Contributions reçues

Télétransmission : oui

Désignations	2022	2023
. Autorisation de voirie par mètre/linéaire/jour	1.00	1.00
Annonces publicitaires Bulletin		
1/12ème de page 9,20 x 4,00 cm	77.00	79.00
1/8ème de page 9,20 x 6,40 cm	94.00	96.00
1/6ème de page 9,20 x 8,70 cm	120.00	122.00
1/4 de page 9,20 x 13,50 cm	165.00	168.00
1/3 de page 19,00 x 8,60 cm	210.00	214.00
1/2 page 19,00 x 12,90 cm	250.00	255.00
2/3 de page 19,00 x 17,20 cm	310.00	316.00
3/4 de page 19,00 x 19,20 cm	350.00	357.00
1 page 19,00 x 25,80 cm	450.00	459.00
+ 1 parution dans le flash taille indifférenciée		
Publicité flash :		
. Pour 1 parution taille indifférenciée	25.00	26.00
. Pour nouveaux artisans/commerçants travaillant seul ou maximum 1 salarié	Gratuit	Gratuit
Concessions cimetière		
. Trentenaire	192.00	192.00
. Cinquantenaire	276.00	276.00
. Perpétuelle	7 500.00	7 500.00
1ère acquisition Columbarium (pour 15 ans nouveau)	700	700
1ère acquisition Columbarium (pour 20 ans ancien)	700	700
Renouvellement Columbarium (pour 15 ans nouveau)	500.00	500.00
Renouvellement Columbarium (pour 20 ans ancien)	500.00	500.00
Gobelet cuivre columbarium	17.00	17.00
Demi-tombe 15 ans	120.00	120.00
Demi-tombe 30 ans	230.00	230.00
Jardin du souvenir plaque	20.00	20.00
Cavernes		
Concession 15 ans	500.00	500.00
Concession 30 ans	720.00	720.00

Désignations	2022		2023	
Atelier de distillation				
. Extérieur	44.00		45.00	
. Custines	22.00		23.00	
. Gaz pour 100 l. de fruits	15.00		17.00	
. Eau (3m ³ par distillation et par jour)				
- Pour 100 l	10.00		11.00	
- Pour 200 l	11.00		12.00	
- Pour 300 l	12.00		13.00	
- Pour 400 l	13.00		14.00	
. Électricité (forfait journalier)	4.00		5.00	
Alcoomètres/Thermomètre				
. 0/35	40.00		40.00	
. 35/70	40.00		40.00	
. 40/50	110.00		110.00	
. 50/60	107.00		107.00	
. 0/100	40.00		40.00	
. Thermomètre	33.00		33.00	
Location salles, cuisines et vaisselle				
<u>Salle des Banquets :</u>	Location	Partic forfait.	Location	Partic forfait
. Associations locales (2ème location)	142.00	50.00	142.00	65.00
. avec nettoyage	262.00	50.00	267.00	65.00
. Particuliers :				
- du lundi soir au jeudi soir	92.00	50.00	92.00	65.00
. - avec nettoyage	212.00	50.00	217.00	65.00
- week-end	220.00	50.00	220.00	65.00
. - avec nettoyage	340.00	50.00	345.00	65.00
. Collation sans repas (après des obsèques) se déroulant à Custines	30.00		30.00	
Forfait nettoyage	120.00		125.00	
Forfait re-lavage vaisselle (sale)	50.00		50.00	
<u>Paiement de la location :</u>				
- chèque d'acompte de 30%				
- chèque de 70% pour le solde				
Caution : salle	500.00		500.00	
badges	80.00		80.00	

Désignations	2022		2023	
<u>Salle des Fêtes :</u>				
. Associations locales (2ème location)	192.00	50.00	192.00	65.00
. avec nettoyage parquet uniquement	392.00	50.00	418.00	65.00
. Particuliers :				
- du lundi soir au jeudi soir	196.00	50.00	196.00	65.00
- avec nettoyage parquet uniquement	396.00	50.00	422.00	65.00
- avec nettoyage cuisine, bar, toilettes			368.00	65.00
- avec nettoyage total			594.00	65.00
- week-end (avec nettoyage parquet)	800.00	50.00	826.00	65.00
- week-end (nettoyage total)	960.00	50.00	998.00	65.00
- week-end (nettoyage cuisine, bar, toilettes)			772.00	65.00
Forfait nettoyage total	360.00		398.00	
Forfait nettoyage parquet	200.00		226.00	
Nettoyage (cuisine, bar, toilettes)			172.00	
. Nouvel an	2 190.00	50.00	2190.00	65.00
Forfait re-lavage vaisselle (sale)	75.00		75.00	
. Machine bière à pression	18.00		18.00	
<u>Paiement de la location :</u>				
- chèque d'acompte de 30%				
- chèque de 70% pour le solde				
Caution : salle	1 200.00		1200.00	
badges	80.00		80.00	
. Intervention rondier (gardiennage)	50.00		50.00	
. Immobilisation rondier € /heure	25.00		25.00	
. Immobilisation agent communal € /h	29.00		30.00	
<u>Vaisselle cassée (par unité)</u>				
. Assiette	4.00		4.00	
. Verre, tasse, cendrier	2.00		2.00	
. Coupe à champagne, cruche verre	4.00		4.00	
. Couvert	2.00		2.00	
. Plat inox petit	8.00		8.00	
. Plat inox moyen	20.00		20.00	
. Plat inox grand carré	23.00		23.00	
. Chinois, égouttoir, louche, écumoire, fourchette à viande, tire-bouchon, saladier en verre, saucière, corbeille à pain, essoreuse à salade, fouet	5.00		5.00	
. Couteau à pain	10.00		10.00	
. Casserole	13.00		13.00	
. Gros faitout	40.00		40.00	

. Percolateur	275.00	275.00
. Bac gastro perforé, grille, plaque four	28.00	28.00
. Bac gastro plein	31.00	31.00
. Pelle à glaçons	15.00	15.00
Disque stationnement	1.00	1.00

Désignations	2022	2023
Médiathèque		
. Cotisation annuelle :		
- habitants Custines/Millery	7.50	7.50
- habitants autres communes	11.00	11.00
- tarifs préférentiels pour CCAS +		
- étudiants (sur justificatifs)	2.00	2.00
- enfants de 0 à 18 ans	Gratuit	Gratuit
. Perte carte	2.00	2.00
. Retard restitution par jour	0.15	0.15
. Refus paiement pénalités de retard	15.00	15.00
. Impression une feuille (NB)	0.20	0.20
. Consultation Internet	Gratuit	Gratuit
. Sac en tissu	3.00	3.00
Intervention service technique pour répandre produit absorbant sur chaussée suite à accident	153.00	153.00
Fibre optique/redevance occupation domaine public		
. par km/par artère en souterrain	Suivant décret	Suivant décret
. par km/par artère en aérien	Suivant décret	Suivant décret
. par m ² au sol pour les installations autres que stations électriques	Suivant décret	Suivant décret
Badges salles et bât associatifs	80.00	80.00
Clés électroniques bâtiments	155.00	155.00
INDEMNITES ou BONS DIVERS		
Allocations Nouveau-nés Caisse d'Épargne des Pays Lorrains par naissance et en accompagnement du versement attribué par la C.E.	45.00	45.00
Vacations funéraires	25.00	25.00

Le Conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs communaux, applicable au 1^{er} janvier 2023 comme énoncés ci-dessus

Monsieur Patrick METTAVANT indique que l'augmentation intègre les impacts énergétiques facturés par les entreprises. La collectivité territoriale ne peut pas la compenser dans sa globalité.

Monsieur le Maire souligne que les commissions ont tenté d'être au plus juste pour définir ces produits communaux.

N°4 FIN DU RÉSEAU CÂBLÉ SUR LE TERRITOIRE DE CUSTINES
--

Rapporteur : M. le Maire

Domaine : 3 DOMAINE ET PATRIMOINE

Rubrique : 351 Occupation temporaire, permission de voirie

Télétransmission : oui

M. le Maire rappelle l'historique concernant la distribution par câble des services de radiodiffusion et de télévision, à savoir :

Délibération du 27 mars 1992 pour l'établissement de la convention pour l'exploitation d'un réseau câblé de radiotélévision avec la Société de Conception et de Gestion de Service (SCGS) avec une durée de 25 ans.

Délibération du 25 juin 2009 pour l'établissement de la convention de mise à disposition d'un local pour l'installation de la tête de réseau Comcâble.

Délibération du 25 juin 2009 pour l'établissement de la convention d'occupation du domaine public avec Comcâble (ex SCGS) avec une durée de 20 ans.

Délibération du 25 juin 2009 instaurant une redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunication.

Délibération du 25 juin 2009 pour le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local pour la tête de réseau Comcâble.

La société Comcâble a été vendue à VITIS SAS de NETGEM GROUP en 2020.

Par courrier 23 juin 2022, le service client Comcâble / VIDEOFUTUR informait ses abonnés de l'interruption définitive de l'ensemble des services internet, téléphonie et télévision à compter du 24 juillet 2022.

De plus, par ce même courrier VIDEOFUTUR invite vivement ses clients à se tourner vers un fournisseur d'accès internet ADSL pour continuer à bénéficier d'une connexion internet/TV, en attendant l'arrivée de la fibre (réseau Losange).

Par deux courriers en recommandé avec accusé-réception, la commune sollicitait VITIS afin de définir les modalités à mettre en place pour le retrait du réseau câblé actuellement sur le domaine public et la tête de réseau installé au 3^e étage de la mairie.

Au vu de ces rappels, il est légitime de prendre acte de la fin des prestations par l'opérateur du réseau câblé et de solliciter le déploiement de la fibre par la Région Grand Est.

Aussi, M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée et à l'unanimité :

- **DECIDE** de prendre acte de la fin des prestations de l'opérateur du réseau câblé (VITIS – NET GEM)
- **DECIDE** de prendre acte de la fin de la convention d'occupation du domaine public
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter la Région Grand Est pour le déploiement de la fibre sur le territoire de la commune

Monsieur le Maire annonce que, suite à cette délibération, la collectivité pourra annoncer sereinement à sa population, l'arrivée de la fibre.

Il est rappelé en quelques mots, l'historique de l'arrivée du prestataire Comcâble. La collectivité territoriale sollicitait du nouveau prestataire VITIS un courrier indiquant que le déploiement ne se ferait pas par leur intermédiaire. Courrier toujours resté sans réponse.

De ce fait, la collectivité territoriale était prête à faire cohabiter les deux technologies afin de pouvoir solliciter la région Grand Est.

Les immeubles collectifs ont été gérés par les bailleurs sociaux lorsque VITIS a annoncé sa décision de cesser les prestations. Le déploiement de la fibre aura lieu en 2023.

Monsieur Frédéric SCHNEIDER s'interroge sur le démantèlement du réseau.

Monsieur le Maire indique qu'il y a des négociations. VITIS a écrit pour se désengager de toute responsabilité du matériel encore présent. Les câbles présents dans les quelques rues font l'objet de discussion avec le prestataire de la région Grand Est. Quant au mât situé dans le local du dernier étage, VITIS le laisse à la collectivité.

Monsieur Frédéric SCHNEIDER indique qu'il est encore possible d'utiliser des antennes hertziennes (gratuites) dans certains quartiers mais que le nombre de chaînes est limité au vu des problèmes de réception (Voir site arcom)

Monsieur Régis DEPRUGNEY indique qu'en 2029, le réseau traditionnel disparaîtra.

N°5
FIN DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Rapporteur : M. le Maire

Domaine : 5 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Rubrique : 57 Intercommunalité

Télétransmission : non

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L 227-1,

CONSIDERANT QUE la Collectivité contractualise, tous les 4 ans, un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'Allocations Familiales. La finalité de ce contrat d'objectifs et de cofinancement est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus. Plusieurs actions sont inscrites dans ce CEJ :

Désormais la Convention Territoriale Globale (CTG) succède au CEJ et s'impose désormais comme nouveau cadre partenarial. C'est une convention-cadre politique et stratégique qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire partagé sur les champs d'interventions communs : accès aux droits et inclusion numérique, petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, autonomie et insertion, logement et cadre de vie (animation de la vie sociale). Elle vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire et se concrétise par la signature d'un accord entre la CAF et la Collectivité.

La CTG optimise l'utilisation des ressources sur le territoire, s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025

Le Contrat Enfance et Jeunesse arrive à échéance au 31 décembre 2022. Afin de permettre à la CTG de prendre le relais du CEJ, il est nécessaire constater la fin du Contrat Enfance et Jeunesse au 31 décembre 2021.

Le Conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée et à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la fin du Contrat Enfance et Jeunesse par anticipation au 31 décembre 2021.

N°6
RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

Rapporteur : M. le Maire

Domaine : 4 FONCTION PUBLIQUE

Rubrique : 411 Délib et conventions personnels titulaires et stagiaires

Télétransmission : oui

Le Maire rappelle au conseil municipal l'article 35 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui a modifié l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à la procédure d'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux.

Le nombre maximum des fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade (le ratio).

Au vu de l'organigramme et des besoins en ressources humaines de la commune, les propositions de taux de promotion suivantes ont été soumises à l'avis du comité technique.

Le taux de promotion est fixé par le conseil municipal après l'avis favorable du comité technique rendu le 28 novembre 2022

AVANCEMENT DE GRADE DE L'ANNEE 2022 :

GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOI DES AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX	
Agent de maîtrise principal	100 % des agents remplissant les conditions

Aussi, je vous propose d'arrêter les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune conformément à ceux énoncés précédemment.

Le Conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée et à l'unanimité :

- **DECIDE** que le taux de promotion est de 100 % des agents remplissant les conditions.
- **CHARGE** M. le Maire de prendre les arrêtés correspondants

Remerciements Décès : ∅

OBSERVATIONS DIVERSES :

✚ Chasse - Battues La collectivité territoriale a été interpellée par deux personnes concernant des tirs à proximité des habitations. Une lettre de rappel a été faite à l'A.C.C.A sur la réglementation notamment sur la déclaration des battues et sur le respect des distances à proximité des habitations. Frédéric SCHNEIDER a eu peur en entendant les déflagrations.

Une battue a été organisée samedi dernier et les informations ont bien été communiquées aux riverains. Il faut souligner ce point positif suite aux rappels de la collectivité faite à l'association de chasse.

✚ Subvention FFF – Drainage du terrain : Frédéric SCHNEIDER demande si la subvention pour les travaux de drainage a été versée. La maire indique que la subvention a été versée mais que celle-ci a été minorée face au montant investi. Frédéric SCHNEIDER indique que le drainage ne donne pas entière satisfaction au PAV n°1. Le Maire rappelle qu'il avait été décidé de faire des travaux de drainage sur ce terrain. Le président de l'association de l'ESCM a alerté sur le résultat non satisfaisant. Des discussions sont en cours avec le prestataire qui indique que les résultats seront visibles dans les 2 années à venir. Il faut également rappeler que cet été a été une période de forte sécheresse. Quant à l'herbe, il faut laisser le temps au temps et éviter les entraînements sur une zone restreinte du terrain (utilisation du terrain dans son intégralité). Le prestataire sera à nouveau sollicité en cas de mauvais résultat du drainage.

✚ Rond-Point de la Libération : Frédéric SCHNEIDER demande si le marquage est achevé. James KLUGHERTZ indique que le marquage est en cours. M. le Maire indique également que l'aménagement paysager du rond-point sera effectué par la société Id Verde. Il précise que le marquage devra s'effectuer de nuit, sans pluie et sans gel. Ainsi, la date n'est pas encore fixée. Devant le restaurant, « Le château », des véhicules filaient tout droit. Des « yeux de chats » et une ligne blanche sur trottoir seront installés pour guider les véhicules. Les résines pour la piste cyclable seront mises au printemps. En face de la boulangerie, il y aura des places de stationnement bleues et le parking, quant à lui, restera en stationnement blanc.

✚ Médiathèque : L'inauguration de la Médiathèque s'est déroulée le vendredi 02 décembre en présence des financeurs. La journée porte ouverte a accueilli un grand nombre de visiteurs et a connu un franc succès. La médiathèque compte 102 inscrits actifs depuis le 15 novembre. Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont œuvré à cette réussite. Il remercie également Madame Sabah FRANZONI pour les ateliers informatiques des samedis. Le système Limédia qui équipe la médiathèque permet un grand nombre de service aux adhérents dont le principal est l'accès en quelques clics à une bibliothèque numérique. Tout habitant du Bassin de Pompey peut accéder gratuitement à la plateforme en ligne nommée « Limédia » pour profiter de films, séries, magazines, livres, musique, cours de langues en ligne et tant d'autres choses encore.

✚ Le marché de Noël : il a été un succès lui aussi avec des créations faites maison. La réussite de cet événement fait que la commission des fêtes et le bureau municipal souhaitent mettre à disposition la salle des banquets en plus de la salle des

fêtes. L'association des parents d'élèves de l'école Louis Guingot a eu également du succès. Laure STEMART souligne le fait qu'il y a eu beaucoup de monde pendant toute la manifestation. Karine GLATIGNY indique que les exposants ont été ravis de se voir offrir le café ainsi que les croissants.

🚦 Vidéoprotection : Les travaux d'installation devraient commencer. La préfecture a alloué une subvention sur le fond FIPD. Jean-Pierre MATHIS indique qu'un nouveau serveur est prévu avec des modalités de recherches plus rapides en saisissant des informations pour cibler l'objet de la recherche. Monsieur le Maire dit que la gendarmerie sollicite très souvent le Centre Technique Municipal pour des extractions. Il est ici rappelé la différence entre la vidéoprotection et la vidéosurveillance. La gendarmerie sera sollicitée pour présenter quelques statistiques des affaires élucidées avec l'aide de la vidéoprotection.

🚦 A31 : Le président de l'EPCI participe à différentes réunions et notamment sur le thème d'une 3^{ème} voie de circulation. Pas d'élargissement de l'autoroute. Un point noir : la sortie Bouxières-aux-Dames. La commune de Custines avait adressé un courrier à la préfecture notamment sur la qualité de l'air et sur les nuisances sonores.

🚦 Concernant les travaux de la cour : Les travaux se poursuivent. Les travaux VRD seront en pause le 16/12. Les travaux sur l'aile A commencent dès la rentrée de janvier 2023. La construction du SAS entre les deux ailes est commencée ainsi que la boîte à jouer.

🚦 Conseil Municipal des Enfants : La nouvelle équipe a été élue le 28 novembre 2022. Il y a 11 élus sur 22 candidatures. La première réunion a eu lieu le 06/12/2022. Les élections du Maire et du 1^{er} adjoint auront lieu le 13/12/2022.

🚦 Divers – Retour riverains par Frédéric SCHNEIDER : Frédéric SCHNEIDER questionne sur le planning des travaux rue Marie de Lorraine. Le Maire indique qu'il y aura une étude en 2023 et que les travaux seront programmés plus tard. Une réunion publique est prévue et a été différée car l'EPCI ne pouvait pas financer les travaux du rond-point de la Libération et ceux de la rue Marie de Lorraine.

🚦 Salon des Maires de Paris : Une délégation s'y est rendue. Les thèmes principaux : les énergies, les alternatives pour faire des économies.

🚦 Plan d'économie d'énergie : Frédéric SCHNEIDER rappelle que l'éclairage est actuellement fermé le soir et il questionne sur l'impact économique de cette initiative. Le maire indique que ce procédé permet 800 000€ d'économie. Quant à la sécurité, les cambriolages ont lieu plutôt en fin d'après-midi vers 17h. Concernant la collectivité territoriale, les températures dans les différents bâtiments ont été baissées.

La séance est levée à 20h38.

Secrétaires de séance,

Sabah FRANZONI
Carine TISSIER

M. le Maire


Pierre JULIEN